



**AMBASSADE DE FRANCE EN TANZANIE
SERVICE ÉCONOMIQUE**

Le Conseiller économique

Dar es Salam, le 12 février 2020

Objet : le commerce extérieur de la Tanzanie.

Les échanges de biens se sont contractés depuis 2016, atteignant 12,6 MdUSD avec un net fléchissement des importations conformément à l'orientation politique déterminée par la présidence de la République, privilégiant la production manufacturière locale. La Chine et l'Inde demeurent les deux principaux partenaires commerciaux de la Tanzanie alors que l'accord régional relatif à la Communauté d'Afrique de l'Est n'est pas suivi des effets escomptés.

1/ Dès 2016, le commerce extérieur s'est légèrement amélioré en affichant un déficit commercial de 3,2 MdUSD contre 8,51 MdUSD avant 2015 ; un état de fait structurel.

Ainsi, plus de 73% des échanges commerciaux sont concentrés sur 10 pays, la Chine et l'Inde s'imposant comme les principaux fournisseurs de la Tanzanie, soit 39% des importations totales. Environ 44% des exportations sont à destination de la Suisse, l'Inde et l'Afrique du Sud.

Les exportations tanzaniennes (4,9 MdUSD) se composent pour l'essentiel de métaux précieux dont l'or et de matières premières agricoles (café, tabac, épices) représentant 41% des exportations. La Suisse est le premier client de ces minerais pour une valeur estimée à 752 MUSD (16,2% de l'or). Les légumes, avec 21%, représentent le deuxième poste d'exportation du pays, soit 1 MdUSD, à destination de l'Inde, du Vietnam et de la Chine.

Les importations, estimées à 8,2 MdUSD, se répartissent sur trois postes qui représentent 50% de la valeur des transactions : les machines et équipements électroniques (1,5 MdUSD), les produits pétroliers (1,4 MdUSD) et les produits chimiques (970 MUSD). Aux côtés de la Chine (20,8%) et de l'Inde (18,1%), les Emirats Arabes Unis (7,5%), l'Afrique du Sud et le Japon (véhicules automobiles en particulier) sont considérés comme des partenaires sérieux.

En 2018, le commerce de biens entre la France et la Tanzanie a augmenté d'environ un tiers de son volume de 2017, exportations et importations confondues, pour atteindre 171 MEUR contre 120 MEUR. Le solde des échanges jusqu'alors déficitaire pour la France (-15 MEUR) est devenu excédentaire (103 MEUR). Pour l'heure, selon la Banque centrale de Tanzanie, la France se présente comme le 18ème fournisseur du pays avec 0,5% de part de marché.

2/ Au niveau régional, les échanges avec la Communauté d'Afrique de l'Est restent en-deçà du potentiel identifié lors de la création de cette zone d'échanges privilégiés. La relation avec la Communauté de Développement de l'Afrique Australe continue cependant de progresser.

La création de la **Communauté d'Afrique de l'Est-CAE date de 1967** et son siège est implanté à Arusha, au Nord-Est de la Tanzanie. La CAE réunissait initialement la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya autour d'un projet de zone de libre-échange. Dissoute en 1977, la CAE a été rétablie en 2000, renforcée de nouveaux membres : le Rwanda, le Burundi, le Soudan du Sud et la République Démocratique du Congo a manifesté son intérêt pour rejoindre la communauté. Si la coopération économique est en progrès, des barrières non tarifaires contrarient toujours l'accès au marché des Etats membres et, sur le plan financier, l'idée d'une monnaie commune évolue peu.

La Tanzanie s'oppose toujours à la finalisation d'un accord de partenariat économique CAE-UE car elle redoute une augmentation massive des importations de produits d'origine européenne sur le marché régional.

Par ailleurs, la Tanzanie entretient des **relations commerciales avec la Communauté de Développement de l'Afrique Australe-CDAA (SADEC en anglais) dont elle est également membre**. Fondée en 1992, la CDAA se compose de 16 États membres : Angola, Botswana, Comores, République Démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar,

Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. En matière de commerce inter-régional, les échanges de la Tanzanie avec la CDAA ont diminué de 3,5% pour atteindre 1,5 MdUSD en 2017. Néanmoins, la Tanzanie est restée un exportateur net vers les autres pays de la Communauté, enregistrant un excédent commercial de 445,5 MUSD en 2017, contre 397,2 MUSD en 2016. Plus précisément, la Tanzanie a enregistré un excédent commercial avec la République Démocratique du Congo (second partenaire commercial de la sous-région), le Malawi, le Mozambique, le Kenya, le Zimbabwe, l'Angola et le Botswana et l'Afrique du Sud qui reste le principal partenaire commercial de la Tanzanie, représentant 71% du commerce total de la Tanzanie avec la CDAA.

L'Afrique du Sud demeure la principale destination des exportations de la Tanzanie intra-CDAA, sa part passant de 62,3% en 2016 à 69,4% en 2017. L'essentiel des exportations tanzaniennes vers la CDAA demeure l'or, les cigarettes, la farine de blé, les jus divers, la céramique, le poisson, le verre, le ciment, le savon, les chaussures et les briques. Les principales importations concernent les véhicules automobiles, les semences de maïs, l'essence, la tôle métallique, les lubrifiants, la bière, les pommes et le sucre.

3/ Sur le plan financier, la Tanzanie continue d'attirer les Investissements Directs Etrangers-IDE.

Le pays se présente comme l'une des destinations favorites des IDE en Afrique. En 2016, les flux d'IDE ont atteint 1,4 MdUSD, classant la Tanzanie parmi les dix plus gros bénéficiaires africains et le plus important bénéficiaire d'Afrique de l'Est. Le stock actuel est estimé à 20 MdUSD, la richesse des ressources naturelles et la détermination des autorités à poursuivre les réformes structurelles continuant de séduire les investisseurs. Pour autant, de récentes et sérieuses inquiétudes ont été émises à propos de l'imprévisibilité du cadre législatif et de la dégradation de l'environnement des affaires. Les amendements de la loi sur le secteur minier et sur celle concernant les projets en Partenariat Public Privé s'annoncent dissuasifs alors que l'arbitrage international serait interdit au profit de la juridiction locale, en cas de litige commercial. Par voie de conséquence, le montant des IDE aurait chuté de 40% en 2018.